

Initiative des pays les moins avancés pour
les énergies renouvelables et l'efficacité
énergétique en faveur du développement
durable

LDC REEEI 

LDC 
CLIMATE CHANGE

DOCUMENT-CADRE



LDC REEEI

www.ldcreeei.org



TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ.....	3
1 L'INITIATIVE DES PMA POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE.....	7
1.1 Raisons qui justifient une initiative spécialement dédiée aux PMA	7
1.2 Objectifs.....	8
1.3 Principes de la REEEI.....	9
1.4 Modalités de mise en oeuvre de la REEEI	10
La dimension stratégique.....	10
La dimension technique et politique	11
La dimension de partenariat	12
1.5 PMA précurseurs et solidarité entre PMA	13
1.6 Collaborer avec la REEEI	13
1.7 Domaines d'action et plans de travail	14
1.8 Financement des activités de la REEEI.....	16
Le rôle majeur du financement à vocation climatique.....	16
1.9 Évaluation et résultats escomptés.....	18
2 LA VISION	19
2.1 Plans à long terme centrés sur les personnes et visant le bien-être durable de tous les citoyens des PMA	19
2.2 Gros plan sur les secteurs de production	20
2.3 Un modèle énergétique nouveau, efficace et décentralisé pour l'avenir.....	22
2.4 Solutions énergétiques centrées sur l'humain : communautés et coopératives	22
L'expérience d'une coopérative d'énergie communautaire au Cambodge	24
Indigenous Énergie renouvelable produite par les communautés autochtones pour les services collectifs	25
3 LE CONTEXTE	26
Que sont les pays les moins avancés ?	26
3.1 Contexte de développement, programme d'action d'Istanbul et ODD.....	27
3.2 Corrélation entre énergie et développement	28
3.3 Corrélation entre énergie et climat	30
3.4 Économie des énergies renouvelables	33
4 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS.....	34
4.1 Cadre politique	34
4.2 Cadre technique.....	34
4.3 Secrétariat	34

RÉSUMÉ

L'Initiative des pays les moins avancés pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en faveur du développement durable (REEEI des PMA) est une initiative élaborée, maîtrisée et menée par les PMA dans le but d'accélérer l'exploitation du potentiel qu'offrent les sources d'énergie renouvelables dans les PMA et de promouvoir l'efficacité énergétique. En vertu du mandat des ministres des PMA, la REEEI vise à aider les PMA à réaliser leurs aspirations de développement à l'aide de trois objectifs principaux :

- **Accès à 100% de tous les habitants des PMA à une énergie en quantité suffisante, abordable, moderne et propre d'ici à 2030 ;**
- **Électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelables dans tous les PMA d'ici à 2050 pour répondre à tous les besoins de leurs citoyens, services sociaux et industries ; et**
- **Potentiels d'efficacité énergétique utilisés à 100 % dans la chaîne de valeurs par l'application pleine et entière des meilleures pratiques et par la planification d'ici à 2040.**

La REEEI est fondée sur l'idée que l'énergie doit servir le développement centré sur l'humain. L'Initiative reconnaît que l'énergie est le moteur du développement et a pour objet d'aider les PMA à réaliser leurs objectifs de développement durable (ODD), à faire concorder leurs actions avec les objectifs prévus par l'Accord de Paris et à redynamiser le Programme d'action d'Istanbul.

L'Initiative est un cadre stratégique visant à initier des transformations profondes dans tous les secteurs et une plateforme servant à partager des données d'expérience et à diffuser des connaissances afin de parvenir à un accès universel à l'énergie et d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique dans tous les PMA. L'Initiative consultera les diverses parties prenantes dans tous les pays concernés afin de les aider à élaborer leurs propres solutions et plans d'action pour qu'ils adoptent rapidement des systèmes modernes exploitant les sources d'énergie renouvelables. La REEEI complètera des initiatives déjà existantes produisant des résultats concrets en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, bien qu'elle porte aussi sur des domaines que les initiatives existantes ne couvrent pas. L'Initiative sera principalement axée sur l'élaboration et l'accélération de la mise en œuvre de politiques nationales relatives aux énergies renouvelables et à l'efficacité énergétique. En outre, elle collaborera avec des parties prenantes régionales, nationales et locales pour identifier avec elles les possibilités d'élargir l'accès aux services énergétiques à un prix plus abordable à des fins productives, mais aussi en faveur des services sociaux, comme l'éducation et la santé, et pour promouvoir l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes.

La REEEI aidera les pays à mobiliser et renforcer leurs capacités, à élaborer des politiques et réglementations adaptées à leurs besoins et à tirer des enseignements de données d'expérience de plus en plus vastes sur la mise au point de technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables. L'Initiative est fondée sur la solidarité et la coopération, et non pas sur la concurrence : les pays ayant une longueur d'avance en feront bénéficier d'autres PMA et les aideront à entreprendre des mesures conformes avec la REEEI. L'Initiative appuiera également les démarches entreprises par les pays pour obtenir des financements à vocation climatique, notamment par l'intermédiaire du Fonds pour l'environnement mondial, du Fonds pour les pays les moins avancés, du Fonds pour l'adaptation, du Fonds spécial pour les changements climatiques et du Fonds vert pour le climat.

La REEEI s'inspire de plusieurs principes qui énoncent les conditions et les valeurs sur lesquelles doit se fonder la transition vers les énergies renouvelables. Les entités souhaitant collaborer avec l'Initiative ou faire labelliser leurs activités devront adhérer aux principes suivants :

- » **Leadership des PMA :** L'Initiative est élaborée, maîtrisée et menée par les PMA. Elle constitue une tribune unique dans laquelle les PMA affirment leurs priorités et leurs visions et invitent les partenaires qui ne font pas partie de la catégorie des PMA à soutenir leurs actions.

- » **Des initiatives portées par les pays :** Les pays sont maîtres de leurs choix et de leurs décisions. Reconnaissant que chaque pays soit unique, la REEEI soutient diverses technologies et divers modèles de mise en œuvre adaptés au contexte de chaque pays.
- » **Solidarité et coopération des PMA :** La REEEI est basée sur l'entraide au sein des PMA. Les PMA avant-gardistes apporteront leur appui aux autres PMA et favoriseront la coopération plutôt que la concurrence. L'Initiative aura également pour but de réduire la dépendance des PMA en encourageant la coopération avec une grande variété de partenaires.
- » **L'équité comme pierre angulaire :** L'Initiative est solidement ancrée dans le principe de l'équité à tous les niveaux, qui comprend le principe des responsabilités communes et différenciées et des capacités respectives au niveau international, l'équité entre les PMA, l'équité hommes-femmes et la protection des droits des groupes marginalisés et des peuples autochtones.
- » **Des systèmes énergétiques ascendants, intelligents et décentralisés :** L'Initiative promeut des systèmes intelligents, décentralisés et axés sur les personnes, ainsi que l'utilisation de technologies novatrices qui sont adaptées aux communautés et qui servent à leur autonomisation.
- » **Adéquation avec les besoins des secteurs de production locaux :** La REEEI aura pour but de garantir que les systèmes énergétiques répondent aux besoins des petites exploitations agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises ; des secteurs qui constituent le pivot des sociétés des PMA et qui sont essentiels pour stimuler l'activité économique locale.
- » **Appropriation diversifiée des systèmes énergétiques centrés sur les personnes et les communautés :** En donnant les moyens aux habitants, aux communautés, aux coopératives, aux institutions publiques et aux organismes privés de devenir des producteurs d'énergie, l'Initiative améliore la démocratie énergétique, le développement économique local et la résilience.
- » **Participation et collaboration multipartite :** L'Initiative promeut et favorise la mobilisation active des gouvernements locaux, des citoyens, des communautés, de la société civile, du milieu académique, des sociétés privées et des médias dans la transition énergétique. De nouvelles manières d'encourager la participation aux processus de prise de décision et de nouvelles solutions doivent en permanence être envisagées et améliorées.
- » **Coopération Sud-Sud et Nord-Sud :** Bien qu'elle soit portée par les PMA, la REEEI est une initiative collaborative. Par conséquent, elle stimulera les partenariats avec des pays ne faisant pas partie de la catégorie des PMA et avec des institutions compétentes provenant du Sud et du Nord.
- » **Des efforts manifestes pour une transition vers des sociétés sans émission de carbone :** The L'Initiative a été conçue et a pris naissance dans le contexte des négociations climatiques internationales menées sous l'égide de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Si les cibles, les objectifs et les domaines de travail de l'Initiative sont formulées dans une perspective énergétique et de développement, la perspective climatique tient une place tout aussi importante.

Les activités de la REEEI seront guidées et encadrées par huit domaines d'action : i) cartographie et suivi ; ii) connaissances, mobilisation et renforcement des capacités et apprentissage ; iii) plans et politiques ; iv) fonds et financement ; v) participation multipartite et systèmes énergétiques communautaires/centrés sur les personnes ; vi) équité, droit des femmes et garanties sociales et environnementales ; vii) contributions prévues déterminées au niveau national et plans nationaux de développement ; viii) sensibilisation du public, communication et diffusion.

La REEEI table sur un changement rapide de paradigme du secteur mondial de l'énergie en faveur de systèmes énergétiques équitables et participatifs produisant 100% de l'électricité à partir de sources renouvelables. Les énergies renouvelables deviendront une source de revenus pour la plupart, un moyen d'autonomiser les communautés, un outil pour accroître la résilience et mettre un terme à la dépendance aux autres pays et aux grandes entreprises, un vecteur d'activité économique florissante pour les exploitations agricoles locales et les entreprises locales et un garant du bon fonctionnement du secteur public. L'Initiative aidera les PMA à élaborer des plans à long terme centrés sur les personnes visant le bien être durable de leurs citoyens, à exploiter l'énergie en vue de faire fonctionner le secteur de production, à mettre au point des systèmes énergétiques diversifiés, efficaces et décentralisés pour

l'avenir et à encourager l'appropriation par les communautés et les coopératives d'énergie dans le monde.

L'Initiative part du constat que la majorité des populations, des secteurs de production et des efforts de développement des PMA pâtissent de déficits énergétiques, alors que ces pays possèdent un énorme potentiel en matière d'énergies renouvelables. Un accès accru à l'énergie peut sensiblement améliorer le niveau de vie et les moyens de subsistance des populations. La REEEI est fondée sur l'idée que l'accès à des services énergétiques de base est un droit humain, et que ces services devraient être mis à disposition sur demande et fournis à l'aide de systèmes les plus efficaces et abordables possibles. C'est pourquoi, l'Initiative donnera la priorité aux besoins des personnes ne disposant pas d'un accès suffisant à des services énergétiques modernes, abordables, fiables et durables. En outre, l'Initiative souligne l'importance de ne pas axer l'action uniquement sur l'amélioration de l'accès des ménages aux services énergétiques, mais de mettre plus particulièrement l'accent sur les secteurs de production et des services sociaux et d'assistance, afin de stimuler l'activité économique, de créer des emplois, d'encourager le développement des services sociaux et d'assistance et d'accroître la résilience. À cet effet, il sera nécessaire d'adopter des stratégies énergétiques au sein de stratégies plus larges de développement et de mettre en place des systèmes énergétiques combinant des dispositifs rattachés au réseau et des dispositifs hors réseau, et de se baser sur de solides politiques et cadres scientifiques, technologiques, financiers et d'innovation.

Bien que les PMA émettent peu de gaz à effet de serre, ils sont particulièrement vulnérables face aux effets néfastes des changements climatiques. C'est pourquoi, il est primordial pour les PMA que des mesures décisives soient prises à l'échelle mondiale contre les changements climatiques. Dans le cadre de la REEEI, les PMA peuvent jouer le rôle d'avant-gardistes en montrant l'exemple et en exerçant une pression morale sur les pays qui tardent à agir. Qui plus est, les PMA ont l'avantage du « retardataire » en ce sens qu'ils peuvent initier leur révolution énergétique à une époque où les énergies renouvelables sont devenues plus compétitives sans avoir eu à déboursier de grandes sommes d'argent dans des infrastructures énergétiques conventionnelles onéreuses.



L'Initiative portée par les PMA s'appuie sur des processus politiques et décisionnels existants utilisés par les PMA. D'un point de vue politique, la REEEI continuera de rendre compte aux ministres des PMA et fonctionnera sous la direction et la supervision d'un Comité de pilotage des ministres des PMA ou de leurs représentants qui inclura les pays engagés dans l'Initiative et dans lequel des partenaires et d'autres parties prenantes participeront, selon qu'il convient. D'un point de vue technique, le coordinateur de l'Initiative convoquera un groupe d'experts techniques comprenant des experts issus des PMA et des experts internationaux en matière d'énergie renouvelable et de domaines connexes. Le groupe devra jouer un rôle prépondérant dans le développement, la concrétisation et la mise en œuvre de l'Initiative. Les activités politiques et techniques seront soutenues par un secrétariat réduit en relation avec le Secrétariat des PMA existant et sera chargé de garantir que les faibles ressources sont utilisées de la manière la plus efficace possible et que les activités sont conformes avec les autres activités des PMA.

Si le défi énergétique que les PMA doivent relever est immense, les perspectives qu'il ouvre sont tout aussi grandes. Les PMA travailleront ensemble pour initier une transformation, tracer la voie à suivre et prendre en main leur avenir en mettant en place un modèle avant-gardiste d'énergie et de développement qui est en accord avec les besoins humains et environnementaux. La REEEI peut amplement contribuer à la concrétisation des aspirations concernant l'accès à l'énergie, l'utilisation de sources d'énergie renouvelables et l'application des meilleures pratiques en matière d'efficacité énergétique et, ce faisant, contribuer à ouvrir la voie vers un monde plus propre, plus juste et plus prospère pour tous.

1 L'INITIATIVE DES PMA POUR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Initiative des pays les moins avancés pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en faveur du développement durable (REEEI des PMA) est une initiative portée par les PMA dans le but d'accélérer l'exploitation du potentiel que leur offre les sources d'énergie renouvelables et de promouvoir l'efficacité énergétique. L'Initiative met l'accent sur la mise en place d'un ensemble de systèmes énergétiques pour répondre aux aspirations de développement des PMA d'une manière qui soit compatible avec les impératifs des changements climatiques. En raison des rapides progrès technologiques et de la forte baisse des prix des technologies ces dernières années, les systèmes de toutes tailles, exploitant les énergies renouvelables, sont devenues des options énergétiques courantes. La REEEI fait valoir les avantages pouvant découler de l'adoption rapide de systèmes énergétiques modernes exploitant les énergies renouvelables. Elle ne considère pas la condition de "retardataires" des pays membres comme une faiblesse ; au contraire, elle voit une occasion unique de créer des capacités dynamiques à transférer des technologies pratiques et compétitives qui donneraient aux PMA les moyens de satisfaire leurs besoins locaux et, dans le même temps, de réaliser les objectifs de l'Accord de Paris. Par-dessus tout, l'Initiative

donne la priorité aux besoins des personnes ne disposant pas d'un accès suffisant à des services énergétiques modernes et adéquats. L'Initiative se veut un organe moteur de la réalisation des objectifs de développement durable (ODD) des PMA et de l'harmonisation de leurs efforts avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'Initiative vise également à redynamiser le Programme d'action d'Istanbul.

Les objectifs et les principes de la REEEI sont pleinement conformes à l'objectif primordial du Programme d'action d'Istanbul consistant à résoudre les problèmes structurels auxquels se heurtent les PMA pour éliminer la pauvreté et réaliser les objectifs convenus à l'échelle internationale, comme l'Accord de Paris et le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Si l'Initiative reconnaît que le défi énergétique que les PMA doivent relever est immense, elle considère aussi que les perspectives qu'il ouvre sont tout aussi grandes. Une transformation profonde est certes nécessaire et possible, mais elle doit être stimulée tant par des efforts internationaux réellement concertés que par de la bonne volonté sans actions sporadiques et décousues.

1.1 RAISONS QUI JUSTIFIENT UNE INITIATIVE SPÉCIALEMENT DÉDIÉE AUX PMA

La REEEI a vu le jour après un appel lancé par les ministres des PMA en faveur d'une initiative spécifique aux PMA en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. L'Initiative a officiellement été actée par les ministres en septembre 2016 à l'occasion d'une réunion ministérielle des PMA parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) à Kinshasa (République démocratique du Congo) et a officiellement été lancée à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties (COP) à Marrakech (Maroc), en 2016.

La REEEI fait le bilan de la situation actuelle en matière de développement, d'énergie et de climat et a pour ambition de faire profiter les PMA des espoirs et des perspectives que suscite la nécessaire transition vers des sociétés exploitant les sources d'énergie renouvelables.

La REEEI complète d'autres initiatives et constitue une plateforme d'action collective pour les PMA. Il s'agit d'une initiative strictement élaborée, maîtrisée et menée par les PMA.

C'est une initiative portée par les pays, dans laquelle la majorité des actions seront mises en place à l'échelle nationale et chaque PMA collaborera avec des parties prenantes et des partenaires nationaux et internationaux. Les actions pourront être synchronisées, renforcées et soutenues dans le cadre de l'Initiative. Bien que les structures officielles de l'Initiative (son Secrétariat et son groupe d'experts techniques) exercent un rôle majeur, l'essentiel des travaux sera mis en œuvre par les gouvernements des PMA en collaboration avec des institutions et des tiers, notamment des initiatives apparentées comme l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (IAER).

L'Initiative est avant tout un cadre stratégique et une plateforme servant à partager des données d'expérience et des ressources pour le renforcement des capacités en vue d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique maximale dans tous les PMA.

Bien qu'elle n'ait pas pour vocation de jouer le rôle d'entité de financement finançant directement les mesures prises par les PMA en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique, l'Initiative nécessitera des fonds pour supporter sa fonction principale de coordination et pour attribuer les premières dotations visant à faire démarrer des initiatives nationales. En outre, l'Initiative contribuera amplement à aider à trouver des financements spécifiques à long terme pour les diverses actions nationales, et aidera les gouvernements des PMA à obtenir les fonds nécessaires et substantiels dont ils ont besoin pour mener à bien des politiques, des mesures incitatives, des activités de renforcement des capacités, des garanties et d'autres actions ambitieuses en matière d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique. Plus particulièrement, la REEEI aidera les PMA à obtenir des financements à vocation climatique supplémentaires existants et futurs.

1.2 OBJECTIFS

La REEEI repose sur trois objectifs concrets et fondamentaux qui sont en adéquation avec le projet global de faire des PMA des sociétés prospères exploitant les énergies renouvelables :

- **Accès à 100% de tous les habitants des PMA à une énergie en quantité suffisante, abordable, moderne et propre d'ici à 2030 ;**
- **Électricité produite à 100 % à partir de sources d'énergie renouvelables dans tous les PMA d'ici à 2050 pour répondre à tous les besoins de leurs citoyens, services sociaux et industries ; et**
- **Potentiels d'efficacité énergétique utilisés à 100 % dans la chaîne de valeurs par l'application pleine et entière des meilleures pratiques et par la planification d'ici à 2040.**

Ces objectifs sont les ultimes points de mire qui doivent être atteints à l'aide d'indicateurs de performance intermédiaires qui seront continuellement révisés. Une première série d'indicateurs est présentée à la fin de la présente section.



1.3 PRINCIPES DE LA REEEI

La REEEI s'inspire de plusieurs principes qui énoncent les conditions et les valeurs sur lesquelles doit se fonder la transition vers les énergies renouvelables. Les parties souhaitant collaborer avec l'Initiative ou faire labelliser leurs activités par la REEEI devront adhérer aux principes suivants :

Leadership des PMA : L'Initiative est élaborée, maîtrisée et menée par les PMA. Elle constitue une tribune unique dans laquelle les PMA affirment leurs priorités et leurs visions et invitent les partenaires qui ne font pas partie de la catégorie des PMA à soutenir leurs actions. L'Initiative a pour but de combler les lacunes et jouera un rôle complémentaire, reconnaissant et soutenant d'autres initiatives conformes avec le cadre énoncé dans ce document.

Des initiatives portées par les pays : Si la REEEI fournit un cadre stratégique, les pays restent maîtres de leurs choix et de leurs décisions. L'Initiative reconnaît que les PMA sont différents les uns des autres et que différentes technologies et différents modèles de mise en œuvre conviendront selon les pays.

Solidarité et coopération des PMA : L'Initiative est basée sur l'entraide au sein des PMA et sur le renforcement de la solidarité entre les PMA. Les PMA avant-gardistes apporteront leur appui aux autres PMA et préféreront la coopération à la concurrence. La REEEI a l'ambition de réduire la dépendance des PMA à des pays qui ne font pas partie de la catégorie des PMA et à d'autres acteurs et fera la promotion de la coopération avec une grande variété de partenaires.

L'équité comme pierre angulaire : L'Initiative est solidement ancrée dans le principe de l'équité, qui devra s'appliquer à tous les niveaux, et qui comprend le principe des responsabilités communes et différenciées et des capacités respectives au niveau international, l'équité entre les PMA, l'équité hommes-femmes et les droits des femmes et la protection des droits des groupes marginalisés et des peuples autochtones.

Des systèmes énergétiques ascendants, intelligents et décentralisés : L'Initiative devra activement promouvoir la planification et les actions en faveur de systèmes énergétiques exploitant les énergies renouvelables qui sont intelligents, décentralisés et centrés sur les personnes. L'Initiative appuiera l'utilisation de technologies novatrices qui sont adaptées aux communautés locales et qui servent à leur autonomisation, y compris l'utilisation de réseaux intelligents, de centrales de production petites, micro et individuelles et de modèles de financement qui soutiennent les systèmes énergétiques communautaires et familiaux modulaires qui pourront être élargis avec le temps.

Adéquation avec les besoins des secteurs de production locaux : La priorité de l'Initiative sera de garantir expressément que les systèmes énergétiques se développent de manière à répondre aux besoins en énergie des petites exploitations agricoles et des micro, petites et moyennes entreprises, étant entendu que ces secteurs constituent le pivot des sociétés des PMA et qu'ils sont essentiels pour stimuler l'économie locale.

Appropriation diversifiée des systèmes énergétiques centrés sur les personnes et les communautés : En autonomisant les consommateurs, les communautés, les coopératives, les entités publiques et divers types d'entreprises et en leur donnant les moyens de devenir des exploitants et des producteurs d'énergie, la démocratie énergétique, le développement économique local et la résilience sont renforcés.

Participation et collaboration multipartite : L'Initiative collaborera avec les PMA pour promouvoir et favoriser la mobilisation active de plus nombreux acteurs dans la transition énergétique, y compris les gouvernements locaux, les citoyens, les communautés, les mouvements sociaux, les organisations de la société civile, le milieu académique, les entreprises privées et les médias. De nouvelles manières d'encourager la participation aux processus de prise de décision et de nouvelles solutions doivent en permanence être envisagées et améliorées.

Coopération Sud-Sud et Nord-Sud : Bien qu'elle soit portée par les PMA, la REEEI est avant tout une initiative collaborative. Elle stimulera les partenariats concrets avec les pays ne faisant

pas partie de la catégorie des PMA et avec des institutions compétentes du Nord et du Sud, étant entendu que les objectifs de la REEEI ne pourront être atteints sans équité internationale et sans le financement, la technologie et le renforcement des capacités connexes.

Des efforts manifestes pour une transition vers des sociétés sans émission de carbone :

L'Initiative a été conçue et a pris naissance dans le contexte des négociations climatiques internationales menées sous l'égide de la CCNUCC. Si les dimensions énergétiques et de développement sont au cœur des cibles, objectifs, principes et principaux domaines de travail, la dimension climatique est une autre raison d'être de l'Initiative qui est tout aussi importante.

1.4 MODALITÉS DE MISE EN OEUVRE DE LA REEEI

La REEEI vise à générer des transformations profondes dans tous les secteurs. La priorité portera sur des approches stratégiques et programmatiques ayant une vaste résonance plutôt sur des projets spécifiques d'installations de production d'énergie à partir de sources renouvelables. L'Initiative n'est pas un mécanisme de financement.

Concrètement, la REEEI intervient à la fois dans des domaines **stratégiques, techniques et politique** et de **coopération** sur les plans **international, national** et **local**. Divers types d'acteurs contribueront à l'Initiative en prenant part à l'un ou plusieurs de ces domaines à différents niveaux. L'Initiative devra revêtir plusieurs dimensions

La dimension stratégique

La REEEI acquière sa dimension stratégique en créant les conditions nécessaires à la mise en œuvre des travaux techniques, des politiques et de l'accès aux ressources, à différents niveaux. Pour cela elle vise à :

Au niveau international dans les PMA

- Appliquer le cadre stratégique de la REEEI, convenu par tous les PMA, en tant que plateforme commune visant à guider et accélérer les initiatives en faveur des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique. La vision, les objectifs et les principes, ainsi que les actions concrètes décrits dans ce document-cadre peuvent inspirer les pays, institutions ou individus, puis être adoptés et mis en application.
- Fournir un outil de pouvoir et de négociation commun aux PMA face aux autres pays, aux institutions internationales de financement, au Fonds vert pour le climat et à d'autres organisations pertinentes. Grâce aux travaux continus et à la coordination permanente réalisée entre les PMA, des positions communes seront convenues et les PMA gagneront en influence politique. Des positions et des propositions peuvent être présentées sous la bannière de la REEEI dans les instances internationales.

Au niveau national

- Faire **mieux connaître** les possibilités et les besoins d'accroître l'utilisation des sources d'énergie renouvelables. Utiliser le cadre de la REEEI comme référence pour faciliter le discours et les débats politiques nationaux.
- Donner des moyens aux décideurs politiques, législateurs et parties prenantes qui étayent les réformes et les décisions conformément aux objectifs et aux principes de la REEEI.
- Permettre aux PMA d'échanger rapidement les meilleures pratiques, de faire connaître des exemples précurseurs et d'influencer les autres pour inciter et stimuler l'accélération de l'élaboration de politiques nationales.

Au niveau local

- Donner les moyens aux gouvernements locaux, à la société civile, à la communauté et à d'autres parties prenantes de prendre des mesures de politique et de maintenir les gouvernements nationaux responsables conformément à la vision, aux objectifs et aux principes de la REEEI.



La dimension technique et politique

La REEEI acquiert sa dimension technique en renforçant la capacité des PMA à formuler des solutions techniques, des plans, des politiques et des modalités de participation qui sont essentiels à la réalisation de la vision et des objectifs. Pour cela, elle vise à :

Au niveau international dans les PMA

- Élaborer une plateforme servant aux PMA à insuffler et échanger des connaissances en menant des inventaires et en partageant les meilleures pratiques et les erreurs commises. Il s'agit d'un des plus grands avantages apportés par la REEEI. Ces échanges peuvent aussi bien être facilités par le Secrétariat de la REEEI qu'avoir lieu directement avec d'autres acteurs et initiatives apparentées à la REEEI.
- Les formations, les activités de renforcement de capacités et les échanges entre les PMA améliorent le rapport coût-efficacité, exploitent les synergies et encouragent l'établissement de réseaux solides entre les PMA. Ces activités peuvent être organisées et mises en œuvre par le Secrétariat de la REEEI ou par d'autres acteurs en lien avec la REEEI.
- Encourager les travaux communs de développement et d'innovation en vue de trouver de nouvelles solutions et approches dans les PMA (initiés par des acteurs individuels ou par le Secrétariat de la REEEI).

Au niveau national

L'appui technique aux pays est le pilier de la REEEI.

Les activités techniques ne sont pas centralisées par la REEEI ni conduites du sommet vers la base ; au contraire, elles sont décentralisées, partent de la base vers le sommet, sont ancrées dans les contextes nationaux et s'accordent au cadre et aux principes de la REEEI.

Certaines des activités sont purement nationales, entreprises par les gouvernements des PMA et des parties prenantes nationales. D'autres prennent la forme d'initiatives de coopération qui mobilisent des acteurs extérieurs, y compris, le cas échéant, de partenaires autres que des PMA.

Toutes les activités de la REEEI ont une dimension technique et visent notamment à :

- Soutenir la planification à long terme et l'analyse et la recherche spécifique aux pays comme préalable à la révision des plans énergétiques afin d'en relever l'ambition, à la préparation des contributions prévues déterminées au niveau national (CPDN) et à la mise en œuvre des ODD.
- Faciliter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques concrètes dans les différents PMA grâce à la concertation et à la coopération actives entre les parties prenantes dans tous les domaines de travail pris séparément et collectivement.
- Dispenser des formations et des activités de mobilisation et de renforcement des capacités à l'échelle nationale à l'intention des principaux acteurs issus de divers secteurs.
- Mobiliser les ressources provenant de sources de financement à vocation climatique et d'autres sources (voir également la section 4.8).

Au niveau local

- Mettre en œuvre des solutions conformes aux domaines de travail de la REEEI au moyen de concertations directes techniques et pratiques entre les communautés et acteurs locaux, nationaux et/ou extérieurs, les gouvernements locaux et d'autres entités locales.

La dimension de partenariat

La REEEI acquiert sa dimension de partenariat en encourageant la coopération entre les PMA et une grande variété d'acteurs pour amplifier la portée de l'Initiative et renforcer la position des PMA. Pour cela, elle vise à promouvoir les :

Partenariats entre les PMA et d'autres acteurs

- Instaurer des partenariats officiels entre l'Initiative et d'autres partenaires, notamment l'IAER, les partenaires de la coopération Sud-Sud, l'Alliance solaire internationale, les organismes des Nations Unies, les partenaires internationaux de développement et tout autre partenaire approprié.

Les partenariats reposeront sur :

- Des engagements d'adaptation des priorités de financement aux cibles, objectifs, principes et domaines de travail décrits dans le cadre de la REEEI.
- Des engagements de concertation avec la REEEI avant toute décision concernant l'orientation d'activités qui auront une incidence sur les PMA.
- Des plans à long terme de collaboration et de soutien (par exemple, des initiatives en matière de financement et de renforcement des capacités spécifiquement consacrées aux PMA, de nouvelles ressources et de nouveaux fonds destinés aux PMA, etc.)

Partenariats entre plusieurs PMA et au sein de chaque PMA

- Encourager les partenariats multipartites au sein des pays qui sont explicitement alignés sur la vision, les objectifs et les principes de la REEEI.
- Faciliter les partenariats entre les entités autres que des PMA ou les groupes d'institutions/ groupements et les PMA à titre individuel est un aspect majeur des modalités de mise en œuvre de la REEEI.

Partenariats avec des acteurs locaux

- Faciliter la collaboration/ les partenariats directs entre les entités locales et avec elles (communautés, coopératives, gouvernements locaux, organisations de la société civile, entreprises locales, institutions publiques, banques locales, etc.) conformément à la REEEI.



1.5 PMA PRÉCURSEURS ET SOLIDARITÉ ENTRE PMA

La REEEI est fondée sur l'idée que les transformations profondes seront générées par la force de l'exemple que donneront des précurseurs et des instigateurs. En menant des actions pionnières avec des PMA qui sont prêts à agir immédiatement, la REEEI contribuera à initier des changements et insufflera une dynamique. À un certain stade des travaux de l'Initiative, certains PMA joueront un rôle moteur.

Les pays avant-gardistes se manifesteront eux-mêmes ; les pays désireux d'agir rapidement devraient en effet prendre les devants. La REEEI constitue une occasion pour les précurseurs de tirer parti de la plateforme politique et de facilitation qu'offre l'Initiative.

Il est cependant important de noter que l'Initiative est basée sur la coopération et non pas sur la concurrence. Les pays qui ont une longueur d'avance en feront bénéficier d'autres PMA et les aideront à entreprendre des mesures conformes avec la REEEI. Ils contribueront également à accélérer les actions en partageant leur expérience, tant leurs réussites que leurs échecs et les difficultés qu'ils ont rencontrées.



1.6 COLLABORER AVEC LA REEEI

La REEEI encourage la formation de nouveaux regroupements et la création d'initiatives spécifiques qui adhéreront à ses objectifs et ses critères. Les initiatives et regroupements indépendants peuvent être constitués de gouvernements de PMA, de la société civile, du milieu académique, du secteur privé ainsi que d'acteurs autres que des PMA et d'institutions à but non lucratif, d'organismes des Nations Unies et de partenaires internationaux du développement, sous de multiples formes. De nombreuses actions et activités décrites dans ce document-cadre seront menées par ces divers partenariats ou regroupements d'initiatives, qui pourront se concentrer sur des thèmes particuliers ou sur des pays particuliers.

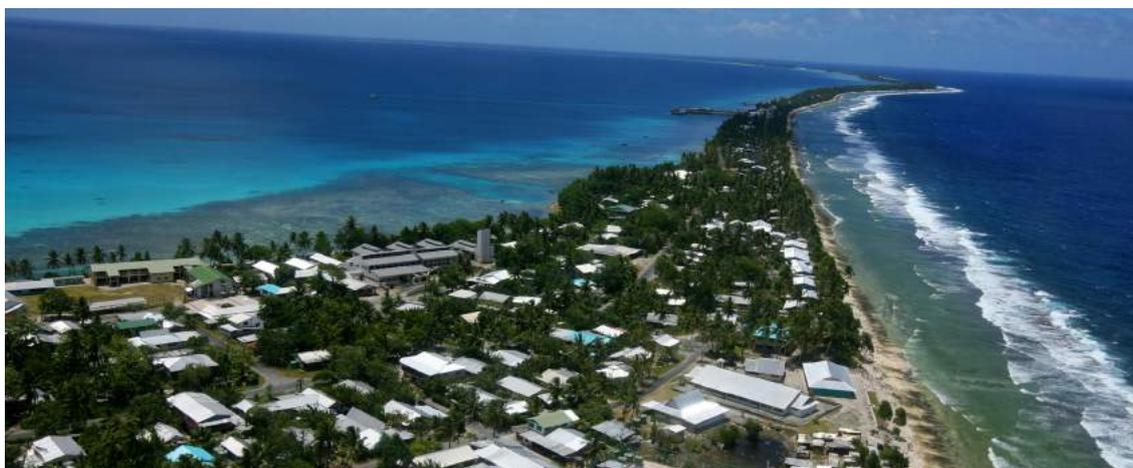
Toute entité souhaitant faire reconnaître la conformité de ses travaux avec la REEEI devra adhérer au cadre de l'Initiative, ainsi qu'à sa vision, ses objectifs et ses principes et démontrer que ses travaux sont conformes à la REEEI. Les procédures et les modalités d'évaluation de la conformité, des partenariats et de la bonne application relèveront de la responsabilité du Secrétariat de la REEEI et du groupe d'experts techniques.

1.7 DOMAINES D'ACTION ET PLANS DE TRAVAIL

Huit domaines d'action guident et encadrent les activités qui doivent être entreprises dans chaque PMA pour concrétiser la vision, les objectifs et les principes de la REEEI.

Le mode d'action ascendant (allant de la base au sommet) de la REEEI veut que les pays et les divers types de partenariats définissent leurs priorités et choisissent leurs activités précises. La REEEI sert de cadre stratégique global.

Les domaines d'action doivent être vus comme une base d'activités devant être continuellement élargies et enrichies, à partir d'expériences concrètes de mise en œuvre et de leçons tirées de la pratique. La REEEI constituera un centre de ressources regroupant systématiquement et mettant à la disposition de tous les PMA des expériences, des exemples et des enseignements spécifiques. Les pays et les groupements pourront s'inspirer de cette source riche d'informations spécifiques et utiles aux PMA afin d'établir leurs priorités et de formuler des plans d'action qui leur sont propres. Les domaines d'action sont présentés ci-après.



Domaines de travail 1 - Cartographie et suivi

- » Inventaire des expériences, des activités et des initiatives menées par les PMA en vue d'une coordination renforcée entre les PMA
- » Inventaire des capacités et des moyens existants
- » Suivi des activités associées à la REEEI dans et entre les PMA

Domaine de travail 2 – Connaissances, mobilisation des capacités et apprentissage

- » Besoins de toutes les parties prenantes et à tous les niveaux en matière de renforcement et de mobilisation des capacités
- » Innovation endogène et utile pour les PMA
- » Appui au développement de projets
- » Renforcement des institutions publiques
- » Collaboration Sud-Sud et apprentissage mutuel

Domaine de travail 3 – Planification et politique

- » Méthode et mise en œuvre de planification à long terme
- » Réduction des risques à l'aide de dispositifs de paiement ou d'autres garanties
- » Politiques axées sur les secteurs de production
- » Mesures incitatives, réglementations, normes et politiques favorisant les solutions décentralisées, hors réseau et en mini-réseau (y compris les mesures telles que la garantie de connexion et le risque zéro pour les développeurs avec raccordement au réseau)

- » Mesures incitatives, réglementations, normes et politiques encourageant l'utilisation efficace de l'énergie par les services publics, les administrations et d'autres entités publiques (comme les établissements scolaires et les hôpitaux), ainsi que par les dispositifs
- » Établissement de normes communes et développement de réseaux intelligents
- » Amélioration des systèmes énergétiques communautaires et démocratie énergétique
- » Résilience et capacité de production nationale et de l'ensemble des PMA
- » Intégration de l'efficacité énergétique dans toutes les politiques, les planifications et les activités de renforcement des capacités

Domaine de travail 4 - Fonds et financement

- » Évaluation des besoins de chaque PMA :
 - Besoins de financement public pour financer les activités relevant de l'ensemble des domaines de travail
 - Financement privé et public obtenus à l'aide des activités d'appui
- » Évaluation continue des possibilités de financement dont peuvent bénéficier les PMA
- » Évaluations de la répartition juste et équitable entre les PMA du financement public international supplémentaire destiné aux activités climatiques et de développement
- » Coopération et financement Sud-Sud
- » Appui pour l'obtention de financement climatique existant

Domaine de travail 5 - Participation multipartite et systèmes énergétiques communautaires/ centrés sur les personnes

- » Participation multipartite comme élément central de la transformation dans tous les domaines de travail
- » Recherche de solutions, innovation et soutien aux solutions locales exploitant les énergies renouvelables portées et maîtrisées par les communautés

Domaines de travail 6 - Équité, droits des femmes et garanties sociales et environnementales:

- » Équité comme pierre angulaire d'une transition réussie vers les énergies renouvelables
- » Sauvegardes sociales et environnementales
- » Plateformes d'évaluation technologique
- » Droits et place centrale des femmes

Domaine de travail 7 - CPDN et plans nationaux de développement

- » Source d'inspiration prise dans tous les autres domaines de travail pour réviser et améliorer de manière continue les CPDN (engagements subordonnés à des conditions ou non) et les plans nationaux de développement relatifs aux énergies renouvelables

Domaine de travail 8 - Sensibilisation du public, communication et diffusion

- » Communication entre plusieurs initiatives, échange d'informations entre les parties prenantes, y compris l'accès aux bases de données concernant les inventaires et les meilleures pratiques
- » Activités de communication tournées vers l'extérieur, activités de sensibilisation et stratégies et plans de diffusion

1.8 FINANCEMENT DES ACTIVITÉS DE LA REEEI

The Pour porter ses fruits, la REEEI a besoin de plusieurs types de financement.

Les structures officielles de la REEEI (réunions annuelles des ministres des PMA, Secrétariat et fonctionnement du groupe d'experts techniques) nécessitent des fonds réguliers pour financer leurs activités administratives (réunions, administration, etc.)

Le Secrétariat de la REEEI nécessite des fonds pour mener ses activités fondamentales, comme le suivi et la coordination de toutes les activités relatives à la REEEI, la réalisation d'études et la dispense de formations, conformément à ce document-cadre et aux plans d'action devant être élaborés par le groupe d'experts techniques.

La REEEI doit disposer de fonds, pour apporter un soutien rapide et initial à de nouveaux regroupements et partenariats à tous les niveaux et toutes les dimensions comme décrit ci-après qui s'inspirent de la REEEI et qui sont conformes à la REEEI. Les fonds de démarrage doivent être mis à disposition afin de faciliter les premiers travaux et l'élaboration de propositions de financement qui seront adressées, par exemple, au Fonds vert pour le climat.

Les fonds destinés à certains PMA pour développer les activités de soutien, comme la réalisation d'inventaires, la planification à long terme, les processus de consultation multipartite, l'élaboration de politiques, la formation interne, les échanges, etc. conformes à la REEEI devront être mobilisés spécifiquement (autrement dit, ils ne transiteront généralement pas par les structures officielles de la REEEI, mais seront directement attribués à chaque PMA). Cela étant, la REEEI (son Secrétariat et d'autres entités partenaires) contribuera de manière déterminante à la mobilisation des fonds (qui incluront des fonds rapidement accessibles pour les activités préparatoires).

En outre, la REEEI aura pour mission d'aider les PMA à mobiliser les ressources dont ils ont besoin pour prendre des mesures ambitieuses nécessitant des fonds importants, comme le financement des mesures incitatives, des garanties de paiement, de crédits concessionnels, de programmes de formation à l'échelle nationale, etc.

Dans ses travaux d'ordre politique dans les PMA, la REEEI tentera d'inciter les bailleurs de fonds à attribuer des ressources destinées aux initiatives qui sont conformes à la REEEI.

Le rôle majeur du financement à vocation climatique

Il existe de multiples sources de financement possibles pour financer la mise en œuvre de la vision, des objectifs et des principes de la REEEI. Toutes les possibilités devraient être étudiées. Toutefois, l'Initiative estime que le financement public à vocation climatique doit jouer un rôle particulièrement important pour financer les activités conformes à la REEEI dans les PMA.

La création de fonds climatiques est la consécration du principe de l'équité inscrit dans la CCNUCC et dans l'Accord de Paris, dans le but spécifique de ménager aux pays en développement la capacité de prendre des mesures décisives.

En vertu de la CCNUCC, les pays développés parties (parties figurant à l'Annexe II) sont tenus de fournir des ressources financières aux pays en développement parties pour les assister dans la mise en œuvre de la Convention, par l'intermédiaire d'un mécanisme de financement créé à cet effet.

Le financement à vocation climatique destiné aux PMA est acheminé par plusieurs mécanismes, y compris des mécanismes mis en place par la Conférence des Parties à la CCNUCC, des banques multilatérales de développement et des mécanismes régionaux.

À cause d'obstacles structurels et des capacités limitées des PMA, nombre de ces sources de financement sont encore sous-exploitées. La REEEI aidera les PMA à obtenir les fonds dont ils ont besoin pour prendre des mesures conformes à la REEEI et, si la demande est forte, à plaider en faveur du réapprovisionnement et de la hausse de la capitalisation des fonds conformément à la responsabilité des pays riches qui découle du partage équitable des responsabilités.

Parmi les possibilités de financement à vocation climatique auxquelles la REEEI aidera les PMA à accéder, figurent :



- » Le Fonds pour l'environnement mondial, créé en 1991, qui est le mécanisme de financement de cinq conventions environnementales, dont la CCNUCC. Le Fonds pour l'environnement mondial gère également deux fonds climatiques mis en place sous l'égide de la CCNUCC : le Fonds spécial pour les changements climatiques et le Fonds pour les pays les moins avancés.
- » Le Fonds pour les pays les moins avancés, qui soutient un programme de travail visant à aider les PMA à mener à bien la préparation et la mise en œuvre des programmes d'action nationaux aux fins de l'adaptation, qui sont des stratégies définies par les pays qui répertorient les besoins les plus immédiats des PMA en matière d'adaptation aux changements climatiques.
- » Le Fonds spécial pour les changements climatiques, qui a été créé sous l'égide de la CCNUCC en 2001 pour financer des projets relatifs à l'adaptation, au transfert de technologie et au renforcement des capacités, à l'énergie, à l'industrie, à l'agriculture, à l'exploitation forestière, à la gestion des déchets et à la diversification économique. Ce fonds s'ajoute à d'autres mécanismes de financement servant à la mise en œuvre de la Convention.
- » Le Fonds pour l'adaptation, qui a été mis en place sous l'égide du Protocole de Kyoto en 2001 et qui est entré en fonctionnement en 2007. Il est administré par le Conseil du Fonds pour l'adaptation. Il est approvisionné par des contributions volontaires et par un prélèvement de 2 % des fonds provenant de la vente des unités de réduction certifiées des émissions dans le cadre du mécanisme pour un développement propre. À l'occasion de sa vingt-troisième session, la COP agissant comme réunion des Parties à l'Accord de Paris a décidé que le Fonds pour l'adaptation devait concourir à l'application de l'Accord de Paris.
- » Le Fonds vert pour le climat, qui a d'abord fait l'objet d'une proposition en 2009 à la quinzième session de la COP (COP15) à Copenhague (Danemark) et qui a été officiellement mis en place à la seizième COP (COP16) à Cancun (Mexique) un an plus tard pour faire office "d'entité chargée d'assurer le fonctionnement du mécanisme financier de la Convention au titre de l'article 11" et qui a été lancé à la dix-septième session de la COP (COP17) à Durban (Afrique du Sud) en 2011.
- » Le Fonds vert pour le climat est administré par un Conseil d'administration, rend compte à la COP et fonctionne suivant ses directives pour soutenir des projets, des programmes, des politiques et d'autres activités dans les pays en développement parties au moyen de guichets de financement thématiques.
- » Le Fonds pour les technologies propres, qui est l'un des fonds d'investissement pour le climat (FIC) administrés par la Banque mondiale et gérés en partenariat avec les banques régionales



de développement. Il finance le déploiement et le transfert de technologies générant peu de gaz carboniques qui présentent un potentiel important de réduction à long terme des émissions de gaz à effet de serre.

- » Le Fonds stratégique pour le climat, qui fonctionne aussi sous l'égide des FIC, constitue le cadre de trois programmes spécifiques : le programme d'investissement pour la forêt (FIP), le programme pilote pour la résistance aux chocs climatiques (PPCR) et le programme de valorisation à grande échelle des énergies renouvelables dans les pays à faible revenu (SREP).

1.9 ÉVALUATION ET RÉSULTATS ESCOMPTÉS

Pour évaluer les résultats de l'Initiative et s'assurer qu'elle en produit rapidement, plusieurs indicateurs à court terme définissent les objectifs qui devraient être accomplis d'ici à 2023 au plus tard. Le Secrétariat de la REEEI maintiendra un cadre de suivi qui inclura tous les PMA et aura la responsabilité et la fonction de consulter les PMA qui ont besoin d'aide pour atteindre les objectifs.

La REEEI devra s'assurer, par divers moyens, que d'ici à 2023 :

- » Tous les PMA accordent une large place aux énergies renouvelables dans leurs CPDN ;
- » Tous les PMA disposent d'un groupe de coordination, doté d'une unité de mise en œuvre et d'un dispositif multipartite consacré aux énergies renouvelables conférant un certain droit de propriété et une vue d'ensemble aux États et dans lequel les citoyens sont représentés;
- » Tous les PMA ont établi un programme énergétique conforme à la REEEI et des cibles fondées sur une analyse solide de la voie à suivre à long terme, comprenant une étude de solutions en réseau et de solutions décentralisées et d'objectifs visant à améliorer l'accès des zones rurales et des régions défavorisées.
- » Tous les PMA ont des normes élevées en matière de sauvegardes environnementales et sociales, dans une démarche fondée sur une analyse de genre en vue de garantir que les femmes, les jeunes et les groupes défavorisés puissent s'émanciper économiquement en ayant accès à l'énergie ;
- » Tous les PMA ont un programme financier et ont établi des axes prioritaires pour accroître l'investissement et obtenir des financements publics internationaux.

2 LA VISION

La REEEI est fondée sur une perspective à long terme de participation effective, d'équité socio-économique et de développement compatible avec les enjeux climatiques. L'Initiative table sur un rapide changement de paradigme dans le secteur mondial de l'énergie au profit de systèmes énergétiques participatifs et équitables reposant à 100 % sur les énergies renouvelables et capables de fournir de l'électricité à plus de 540 millions d'individus dans les PMA dont l'accès à l'énergie est actuellement insuffisant.

L'énergie contribuera pour beaucoup à la réalisation des aspirations de développement des PMA. Les sources d'énergie renouvelables comme le soleil, le vent, les vagues, la biomasse et la géothermie seront exploitées partout, par toutes les communautés, par tous les ménages et par les agriculteurs, les entreprises, les établissements hospitaliers, les établissements scolaires, les universités, les bâtiments commerciaux et les usines, ainsi que par les plus grandes centrales

d'électricité. Les énergies renouvelables deviendront une source de revenus pour la plupart, un moyen d'autonomiser les communautés, un outil pour accroître la résilience et mettre un terme à la dépendance aux autres pays et aux grandes entreprises, un vecteur d'activité économique florissante pour les exploitations agricoles locales et les entreprises locales et un garant du bon fonctionnement du secteur public.

Dans des efforts ciblés, les PMA travailleront ensemble et mettront en place un modèle avant-gardiste d'énergie et de développement qui sera en accord avec les besoins humains et environnementaux. Ainsi, bien qu'économiquement plus faibles et particulièrement vulnérables, les PMA montreront la voie à suivre à l'échelle mondiale.

La REEEI articule la volonté des PMA d'engager des transformations, de tracer leur propre voie et de prendre en mains leur avenir. La vision de la REEEI est présentée plus en détail ci-après.



2.1 PLANS À LONG TERME CENTRÉS SUR LES PERSONNES ET VISANT LE BIEN-ÊTRE DURABLE DE TOUS LES CITOYENS DES PMA

Les PMA ont l'ambition de devenir des sociétés qui pourvoient au bien-être de tous et reconnaissent l'importance que revêt l'énergie pour mener à bien cette transformation.

Le principal enjeu de la REEEI est donc le développement. À cet effet, l'Initiative reconnaît la nécessité d'élaborer des plans à long terme en faveur de sociétés exploitant pleinement les sources d'énergie renouvelables. Les PMA doivent poser les premiers galons pour frayer leur chemin, ne pas

s'enfermer dans des pratiques onéreuses qui ne sont pas durables et renforcer leurs capacités pour les générations futures. Les PMA peuvent prévoir comment les systèmes exploitant les sources d'énergie renouvelables et les systèmes de stockage de l'énergie évolueront dans le temps pour satisfaire à tous les besoins futurs en énergie dans leur pays où les sociétés seront dotées d'industries développées et durables sur le plan environnemental. Les populations se développeront grâce à l'accès universel à l'énergie en quantité suffisante.

À cet égard, la planification devra être porteuse de transformations profondes plutôt que de transformations progressives et ponctuelles. L'objectif n'est pas de rattraper d'autres pays en développement et de sortir de la catégorie des PMA dans un futur proche, mais d'aller encore plus loin, par exemple en projetant les progrès que chaque pays pourra avoir accomplis d'ici à 2050. Il faut, pour cela, se fonder sur d'autres manières de penser, sur des analyses audacieuses et sur une planification à long terme en matière de besoins énergétiques qui pourront être vingt fois plus importants qu'à l'heure actuelle, même si des mesures en faveur de l'efficacité énergétique et de la prévention réelle de la consommation excessive sont en place.

En élaborant rigoureusement des plans à long terme faisant appel à de multiples parties prenantes de toutes les sphères de la société, les PMA auront des arguments solides justifiant la réception d'un soutien international conformément au principe de l'équité et du partage équitable des responsabilités. Une responsabilité importante de la REEEI sera d'aider les PMA à évaluer et mettre en œuvre les outils et les stratégies de planification qui sont les plus appropriés à leur situation nationale.



2.2 GROS PLAN SUR LES SECTEURS DE PRODUCTION

L'accès à l'énergie est un stimulant majeur des secteurs de production locaux et nationaux, ainsi que ruraux et urbains. En d'autres termes, il est fondamental de satisfaire les besoins des industries et des entreprises de toutes tailles (micro, petites et moyennes entreprises, en termes de quantité et de qualité d'accès) afin d'éliminer certains obstacles au développement que rencontrent les PMA. Le rôle que jouent les industries et les entreprises rurales pour répondre à leurs besoins énergétiques et à ceux des communautés environnantes est une manière de combler les inégalités d'accès et les déficiences en matière de sécurité énergétique.

Dans les PMA, presque 70 % de la population vit dans des zones rurales. L'agriculture étant la principale source de nourriture, de revenus et d'emploi dans les zones rurales, elle a une influence directe sur le bien-être des populations rurales. Il est possible d'améliorer la productivité agricole

et la résilience aux changements climatiques en augmentant la production agricole par l'irrigation, par l'amélioration de la transformation agroalimentaire, par la hausse du nombre et de la qualité des installations de stockage d'après récolte et par la consolidation des chaînes de distribution et de vente au détail ; des mesures qui nécessitent toutes de l'énergie (Voir schéma 4). Les agriculteurs des PMA ont besoin d'accéder à une énergie de meilleure qualité et en plus grande quantité, ainsi qu'à de plus nombreux services énergétiques tout au long de la chaîne de valeur agricole pour augmenter leur productivité et leurs revenus. Il leur serait notamment utile de pouvoir utiliser de plus petites machines agricoles alimentées par l'électricité, adopter des technologies exploitant les sources d'énergie renouvelables pour pomper l'eau, pour l'irrigation et pour la réfrigération et utiliser le biogaz pour produire de la chaleur.

Les producteurs agricoles ne pourront pas opérer seuls la transition vers des pratiques agricoles nécessitant un usage énergétique intensif. Ils ont besoin d'être soutenus par les autorités publiques, le secteur privé, les instituts de recherche et la société civile.

En dehors du secteur agricole, de nombreuses micro, petites et moyennes entreprises (MPME) constituent d'autres secteurs de production importants dans les PMA. Fournir des services énergétiques adéquats et abordables à ce secteur est bénéfique à toute l'économie. Qui plus est, instaurer des services énergétiques réduit la charge de travail (par exemple, la mouture des grains et le pompage de l'eau) des personnes (souvent des femmes), ce qui leur permet d'accroître et/ou d'étendre leurs activités productives dans d'autres domaines qui sont sources de revenus. Les MPME ont absolument besoin de pouvoir accéder à des services énergétiques modernes pour fonctionner efficacement et faire des bénéfices. L'électricité est nécessaire pour alimenter les outils, les appareils et l'équipement de production, afin de permettre aux entrepreneurs de prendre part à l'économie de la connaissance et d'en tirer profit.

Au-delà du secteur des MPME, les PMA ont l'avantage du retardataire en ce sens qu'ils évitent un bon nombre de problèmes auxquels se sont confrontés les pays qui se sont industrialisés rapidement. La REEEI reconnaît que l'alliance de mesures solides en matière d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable offre de nouvelles possibilités d'alimenter les industries, même les plus énergivores.



2.3 UN MODÈLE ÉNERGÉTIQUE NOUVEAU, EFFICACE ET DÉCENTRALISÉ POUR L'AVENIR

Les systèmes énergétiques d'avenir seront de plus en plus diversifiés et décentralisés, feront appel à un nombre toujours plus grand d'acteurs agissant comme producteurs d'énergie qui pourvoient à leurs propres besoins et vendront l'excédent d'énergie à d'autres et qui importeront de l'électricité quand ils auront besoin.

L'efficacité énergétique occupe une place importante dans toutes les discussions portant sur les systèmes énergétiques fondés sur une teneur élevée en énergie renouvelable. Il est possible que la demande d'énergie augmente parallèlement à la progression de la demande de services énergétiques dans les PMA. Cela veut dire que l'amélioration de l'efficacité des services énergétiques dans un esprit d'économie d'énergie peut réduire la quantité globale d'énergie nécessaire pour répondre à la demande croissante. Les coûts des systèmes énergétiques sont susceptibles de baisser, car une plus petite capacité de production d'énergie à partir de sources renouvelables aura besoin d'être installée pour remplir la même part de la demande globale qui sera réduite. Cela donne beaucoup de valeur à l'innovation sociale, car le fait de prendre part à la conservation active élève le niveau de connaissances des consommateurs dans le domaine de l'énergie.

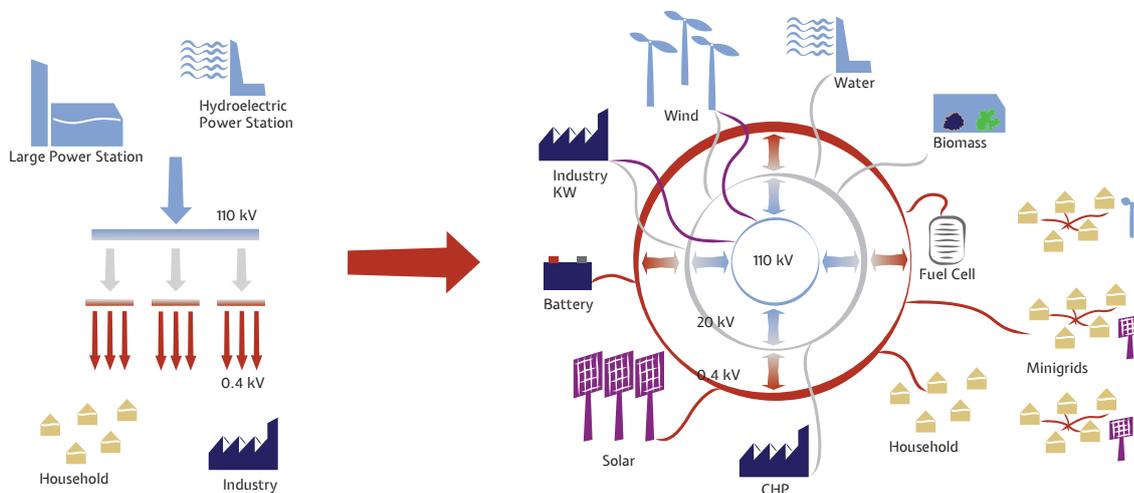


Figure 1: Schéma illustrant la transition de la production centralisée vers la production décentralisée (Adaptation réalisée à partir du Conseil de la recherche scientifique et industrielle d'Afrique du Sud - CSIR)

La nature décentralisée de la production d'énergie à partir de sources renouvelables permet à une grande variété d'acteurs de devenir des producteurs d'énergie. Les ménages, les petits agriculteurs, les petites et moyennes entreprises, les petites et grandes coopératives, les associations communautaires, les institutions publiques comme les établissements scolaires, les établissements hospitaliers, les services gouvernementaux, ainsi que les grandes entreprises et les services publics peuvent tous devenir des producteurs d'énergie dans ce nouveau système. Il en découle une meilleure résilience et des possibilités de générer des revenus et de stimuler les activités économiques, donnant lieu à une industrialisation adaptée au contexte local. Les différentes échelles de production d'énergie, allant des ménages aux grandes centrales de production en passant par les mini-réseaux, permettront de répondre à tous les besoins en énergie, y compris ceux des industries lourdes et des grandes zones urbaines. Du fait de leur flexibilité, de leur modularité et de leur évolutivité, de plus petits projets décentralisés peuvent être mis sur pied simultanément (hors réseau, en micro/mini-réseau et en réseau) et construits beaucoup plus rapidement que les grandes installations centralisées pour lesquelles il faut plusieurs années de construction. En dehors de l'électricité, les systèmes centralisés non électriques pourvoient également aux besoins énergétiques pour le chauffage, la climatisation, les transports et d'autres besoins.

Comme pour la révolution du téléphone mobile, les PMA peuvent faire l'impasse sur les vieilles infrastructures et passer directement à des solutions d'avenir.

Une responsabilité importante de la REEEI sera de participer au changement profond des mentalités des techniciens et des décideurs et du regard qu'ils portent sur les systèmes énergétiques de l'avenir.

2.4 SOLUTIONS ÉNERGÉTIQUES CENTRÉES SUR L'HUMAIN : COMMUNAUTÉS ET COOPÉRATIVES

Pour la plupart des PMA ne disposant pas d'un accès suffisant aux services énergétiques, la fourniture d'énergie au niveau communautaire est une priorité. L'approvisionnement énergétique et électrique des établissements scolaires, des centres de santé et d'autres institutions publiques d'intérêt collectif est inestimable. La REEEI va précisément cibler ces services sociaux et orienter clairement et explicitement ses travaux sur les communautés et les populations. La REEEI laisse présager qu'il existe diverses solutions et formes d'appropriation et montre les possibilités qui s'offrent aux PMA de tracer de nouvelles voies et de remettre en question l'orthodoxie à sens unique de la privatisation néolibérale. La participation des communautés et le rôle des coopératives sont des éléments essentiels à la concrétisation de la vision de la REEEI. Les coopératives ont joué un rôle historique dans l'électrification des États-Unis et du Canada, ainsi que des pays européens. Encore aujourd'hui, une grande part de la production d'énergie est assurée par les coopératives. Par exemple, les progrès exceptionnels réalisés dans le secteur de l'énergie éolienne au Danemark il y a quarante ans ont été presque exclusivement le fruit d'efforts communautaires mis en œuvre localement, y compris des évolutions technologiques décisives.

La diffusion rapide et de grande envergure dans le monde entier des expériences acquises par les coopératives et les mouvements citoyens en matière de production d'énergie soulignent les avantages qu'elles apportent à la fois en matière de développement et de gouvernance. La collaboration en matière d'énergie constitue souvent une base solide sur laquelle se fondent d'autres actions portant sur d'autres questions intéressant les communautés ; d'autant plus que les personnes qui travaillent en collaboration pour traiter des sujets énergétiques sont mieux préparés à participer à d'autres projets communautaires communs, comme l'organisation d'établissements scolaires, de services sociaux, d'une bonne gouvernance et de procédures de participation.

Par ailleurs, de plus en plus d'expériences ressortent d'initiatives de coopérative à plus grande échelle. Par exemple, en Europe, certaines grandes coopératives d'énergie comptant des milliers de membres, donnent de bons résultats. En Amérique latine aussi il existe des modèles d'exploitations agricoles utilisant l'énergie éolienne et axées sur les services collectifs qui sont dirigées collectivement par des communautés autochtones. Les revenus sont dirigés vers un fonds d'affectation qui met à disposition les fonds nécessaires pour répondre aux besoins communs des communautés et qui apporte des capitaux nécessaires à la mise en route d'initiatives similaires par d'autres communautés (voir encadré ci-après). Aux États-Unis, des États comme celui de New York ont mis en œuvre des politiques destinées à faire participer les communautés dans l'élaboration de projets (micro-réseaux et systèmes d'énergie autonomes) visant à faire baisser les coûts, valoriser l'énergie propre et inclure les facteurs de résilience et de fiabilité dans le réseau électrique.



Des formes élaborées d'appropriation communautaire et de coopératives d'énergie se développent rapidement partout dans le monde. Les PMA peuvent s'en inspirer et en tirer parti. La REEEI peut accélérer la diffusion et l'adaptation locale des modèles les plus concluants en apportant des plateformes de partage et d'interaction.

L'expérience d'une coopérative d'énergie communautaire au Cambodge

Créée en 2005, la coopérative d'énergie communautaire du Cambodge (CEC) était la première coopérative d'énergie rurale du pays fonctionnant grâce à un système local de production, de transmission et de distribution d'électricité. Elle s'est inspirée de l'expérience d'un précédent projet intitulé Small Businesses and Livelihoods qui mettait l'accent sur la participation citoyenne qu'elle a repris dans un modèle de coopérative d'énergie. La CEC a placé le développement de capacité au rang de stratégie de base, alliée à une stratégie financière novatrice visant à stimuler les activités génératrices de revenus pour des moyens de subsistance durables. Le projet a fonctionné de janvier 2006 à juin 2007 dans le village d'Anlong Tamey, qui comptait plus de 290 ménages sans accès à l'électricité. La durabilité financière du projet et sa capacité à fournir de l'énergie selon un bon rapport coût/efficacité comptent parmi ses principaux facteurs de réussite. Le projet a augmenté la capacité de la coopérative d'énergie existante afin d'appliquer les améliorations en matière d'accès à l'électricité aux activités génératrices de revenus. À cet effet, la coopérative a élargi ses membres en associant 160 ménages supplémentaires, en installant un nouveau système de gazéification de la biomasse, en offrant un tarif proche des taux subventionnés en vigueur dans la province (et moitié moins cher que les générateurs diesel) et en mettant en place une pépinière d'arbres. Le modèle a continué de fonctionner même après la fin du projet. Le projet a réussi à faire tomber les obstacles qui se dressaient devant l'accès durable et abordable à l'électricité. Il a aussi eu pour effet de réduire les émissions de gaz à effet de serre et la pression exercée sur les forêts locales grâce à la production d'énergie à partir de biomasse renouvelable. Le coût moyen d'électrification d'un ménage s'élevait à 400 dollars des É.U. À la suite de ce projet pilote, il a été recommandé d'incorporer le modèle dans la stratégie d'énergie rurale du Cambodge (Source: Organisation mondiale du travail, 2013).



Énergie renouvelable produite par les communautés autochtones pour les services collectifs

Le modèle Yansa est un exemple de projet communautaire de production d'énergie pour les services collectifs. Ce projet soutient les communautés autochtones et locales dans leur réflexion sur les valeurs communautaires et la manière dont l'énergie prise en main par les citoyens peut servir les objectifs sociaux, culturels, économiques et environnementaux de la communauté. Partant de là, une entreprise communautaire d'énergie éolienne a été créée, dotée d'un fonds d'affectation en vue de réaliser ces objectifs à l'aide des revenus tirés du projet de production d'énergie à partir de sources renouvelables. Ces projets, de production d'énergie pour les services collectifs à partir de l'énergie éolienne ou d'énergie solaire photovoltaïque, sont ambitieux et produiront plus d'énergie que ce que la communauté a besoin. L'excédent d'énergie sera injecté dans le réseau national, ce qui génèrera des revenus.

La communauté est directement impliquée dans le processus d'élaboration du projet et dirige chacune de ses étapes, en veillant à prévenir les risques sociaux, économiques et environnementaux souvent associés aux projets plus grands. Le projet sera donc moins exposé aux risques courants de report et de hausse des coûts auxquels se heurtent souvent les projets commerciaux face à l'opposition des communautés locales quand les droits de propriété et les droits des communautés ne sont pas respectés. Vu les faibles risques qu'ils comportent et les valeurs sociales explicites qu'ils véhiculent pour le bien commun, ces projets attirent les investisseurs à impact social dès le stade de conception et les investisseurs institutionnels, comme les fonds de pension, au stade de refinancement.

Outre l'ambition de renforcer le développement des communautés et le contrôle qu'elles exercent sur leurs ressources, le modèle est doté d'un mécanisme intégré novateur visant à aider et inciter d'autres communautés à s'en inspirer. La transformation est facilitée par le fait que la communauté partage ses expériences et dispense des formations et le fait qu'elle transfère la moitié des revenus à un deuxième fonds d'affectation qui aide expressément les autres communautés à mettre leurs projets en route. Non seulement ce modèle peut être reproduit, mais il ouvre aussi des perspectives d'expansion exponentielle de l'énergie produite par les communautés et, par conséquent, de la capacité de production de tout le pays.

Les politiques, normes et réglementations publiques facilitantes (par exemple, la nécessité de garantir le droit des communautés d'injecter de l'électricité dans le réseau national) sont essentielles pour permettre à ce type de modèle d'exister. La REEEI peut servir de cadre d'échange entre PMA des moyens pouvant être utilisés pour y parvenir.



3 LE CONTEXTE

La REEEI est fondée sur l'idée que l'énergie doit servir le développement centré sur l'humain. Son principal objectif est d'aider les PMA à assurer le bien-être social sans en faire pâtir les écosystèmes et le climat. Elle reconnaît que l'énergie est le moteur du développement et que les PMA, tous réunis, peuvent intensifier significativement l'utilisation des sources d'énergie renouvelables et l'efficacité énergétique dans les prochaines années et décennies.

La REEEI s'inscrit dans un contexte de multiples déclarations et projets politiques de haut niveau, comme l'Accord de Paris sur les changements climatiques, le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le programme d'action d'Addis-Abeba sur le financement du développement, le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA et de nombreuses autres initiatives, comme l'Initiative de l'Afrique sur les énergies renouvelables (AREI).

QUE SONT LES PAYS LES MOINS AVANCÉS ?

L'Organisation des Nations Unies (ONU) a classé 47 pays dans la catégorie des pays les moins avancés (PMA).

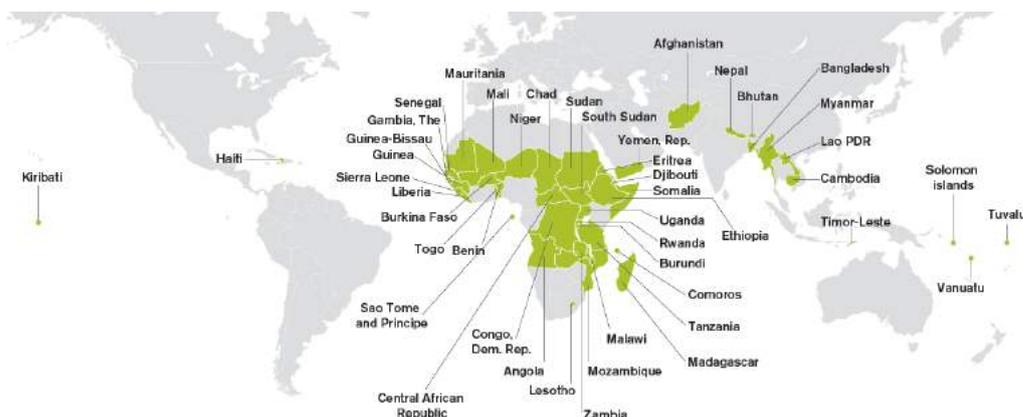
Le Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC) réexamine la liste des PMA tous les trois ans, d'après les recommandations du Comité des politiques de développement, et se base sur les trois critères suivants pour décider de classer ou non un pays dans la catégorie des PMA :

- » **Revenu par habitant** (revenu national brut par habitant)
- » **Capital humain** (indicators of nutrition, health, school enrolment and literacy), et
- » **Vulnérabilité économique** (indicateurs tels que les chocs naturels, les chocs commerciaux, l'exposition physique et économique aux chocs, la taille et la situation géographique).

En révisant régulièrement la liste des pays de la catégorie des PMA et en mettant en évidence leurs problèmes structurels, l'ONU envoie un signal fort à la communauté internationale concernant la nécessité de leur accorder des aménagements spécifiques, notamment en termes de :

- » **Financement du développement**, notamment des aides et des prêts de la part de donateurs et d'institutions financières ;
- » **Commerce multilatéral**, comme l'accès préférentiel aux marchés et des clauses de traitement spécial, et
- » **Assistance technique**, notablement en faveur de l'intégration du commerce (cadre intégré renforcé)

Cinq pays sont sortis de la catégorie des PMA : le Botswana en 1994, Cabo Verde en 2007, les Maldives en 2011, le Samoa en 2014 et la Guinée équatoriale en 2017.



3.1 CONTEXTE DE DÉVELOPPEMENT, PROGRAMME D'ACTION D'ISTANBUL ET ODD

La fragilité et l'incertitude caractérisent la situation économique globale des PMA, car ils dépendent fortement des conditions économiques extérieures, des prix des produits de base, des mouvements de capitaux et de l'investissement dans des projets et des infrastructures fondés sur les ressources naturelles. La progression récente du PIB de plus de 5 % par an dans certains pays n'a pas encore donné lieu à une hausse concrète de la qualité de vie de la plupart des habitants des PMA. Le PIB moyen par habitant des PMA reste inférieur à 1000 dollars des E.U., contre 15 000 dollars des E.U. en moyenne dans le monde. En outre, une très grande part de la population vit dans des conditions d'extrême pauvreté.



En termes d'infrastructures et de services de base, 22 % des enfants vivants dans les PMA ne vont pas à l'école primaire et à peine un quart de la population rurale a accès à des services d'assainissement de base. Les problèmes structurels continuent de freiner le développement économique et social. L'essor économique et social est toujours en butte à des problèmes structurels, comme le manque d'infrastructures et de services publics, l'instabilité politique et les lacunes institutionnelles et l'exposition aux brusques fluctuations des recettes provenant des produits de base.

Les PMA dépendent fortement de l'agriculture, à la fois comme source directe d'aliments produits localement, comme source majeure d'emploi et comme secteur apportant une importante contribution au PIB. Étant donné que l'agriculture emploie encore la plus grande part de la population dans la majorité des PMA, il est capital de développer ce secteur, notamment d'améliorer la transformation agroalimentaire qui pourvoit à la durabilité, la bonne santé des sols et la résistance aux perturbations économiques et climatiques. En outre, l'agriculture est en proie à des difficultés redoutables provenant de phénomènes météorologiques extrêmes et des changements climatiques.

En 2011, à la Quatrième Conférence des Nations Unies sur les PMA, à Istanbul (Turquie), les États membres se sont accordés sur le Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020). Le Programme vise à surmonter les problèmes structurels que rencontrent les PMA, à éliminer la pauvreté, à réaliser des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale et à permettre à la moitié des PMA de sortir de cette catégorie d'ici à 2020. Plus précisément, les politiques nationales des PMA et les mesures de soutien de la communauté internationale ont établi les objectifs suivants pour les dix prochaines années :

- » Parvenir à une croissance économique soutenue, équitable et inclusive dans les PMA, en renforçant leurs capacité de production dans tous les secteurs à l'aide de transformations structurelles ;
- » Renforcer les capacités humaines en stimulant le développement humain et social soutenu, équitable et inclusif, l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ;

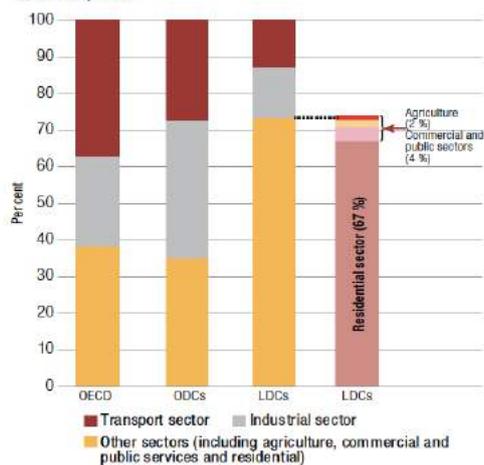
L'élargissement de l'accès à l'énergie peut fortement améliorer la vie et les moyens de subsistance des populations. L'accès à l'énergie a notamment des retombées positives directes sur l'éducation et sur la communication, offre la possibilité de cuisiner dans des conditions plus durables et plus saines, améliore les services de santé et présente de nombreux autres avantages sociaux. La REEEI considère que l'accès à des services énergétiques de base (éclairage, niveau de confort adéquat, eau potable, énergie adéquate pour cuisiner, besoins en matière de transport et de communication, divertissement, etc.) est un droit humain. Les services énergétiques devraient être mis à disposition sur demande et fournis à l'aide de systèmes énergétiques les plus efficaces et les plus abordables possibles.

Pour de nombreux PMA, les systèmes énergétiques sont "doubles" en ce sens que les systèmes traditionnels et modernes coexistent. Le système énergétique "traditionnel" fournit la majorité des ménages, lesquels dépendent généralement du bois et du charbon de bois pour cuisiner, des bougies ou du kérosène pour s'éclairer et de la main d'œuvre humaine ou animale pour l'agriculture et le transport. La demande provient principalement du secteur informel, échappant souvent au champ de compétence de l'État. Le système énergétique "moderne", lorsqu'il existe, dessert l'électricité et des combustibles modernes, à l'aide de dispositifs standards.

Parmi les difficultés que rencontre couramment le secteur de l'énergie de nombreux PMA, il y a la faible capacité de production d'énergie et la faible efficacité énergétique qui sont souvent responsables de la hausse des coûts et des tarifs et qui empêchent de créer les conditions propices au développement des activités économiques. Les communautés à faible revenu aussi se heurtent à de nombreux obstacles pour avoir accès à l'énergie moderne. Cela est souvent dû au fait que le service n'existe pas ou qu'il est trop cher. Le rattachement à des mini-réseaux ou à des réseaux nationaux n'est pas nécessairement synonyme d'accès. Les autres conditions d'accès sont le prix abordable, la suffisance de la capacité de production et la fiabilité du service.

Alors qu'une grande part de leur population n'a pas accès à l'énergie en quantité suffisante, étonnamment les PMA se sont généralement tournés vers l'accès des ménages tandis que les secteurs de la production et des services sociaux ont mobilisé peu d'attention. Les stratégies d'électrification rurale sont trop souvent étroitement axées sur l'éclairage et la fourniture d'un accès minimal. L'accès des ménages à l'électricité est certes fondamental, il n'empêche que cette approche ne créera pas de cercle vertueux de développement.

Total final energy consumption by sector, LDCs, ODCs and OECD countries, 2014



Source: IEA (2016b); UN DESA (2016b).

Schéma 3: Consommation finale d'énergie ventilée par secteur pour les PMA, les autres pays en développement et les pays de l'OCDE, en 2014.

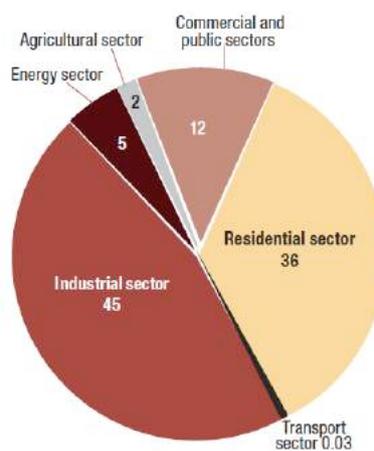


Schéma 4: Consommation finale d'énergie ventilée par secteur pour les PMA, les autres pays en développement et les pays de l'OCDE, en 2014.

Les faits montrent en effet que les pays qui sont parvenus à l'accès universel à l'énergie (y compris des pays développés) se sont appuyés sur de solides programmes énergétiques en faveur des secteurs de production. Par exemple, les petits agriculteurs locaux ont besoin de l'énergie pour accroître leur productivité et gérer leur produit plus efficacement, notamment pour améliorer l'efficacité du stockage de leurs produits, de leur transformation et de leur transport vers les marchés locaux.

L'accès à l'énergie est toujours évoqué par les petites et moyennes entreprises comme le principal obstacle à leur expansion.

L'accès à l'énergie est tout aussi capital pour le développement et l'expansion des services sociaux publics, qui sont essentiels à tout véritable développement d'une société. Les centres de santé, les établissements scolaires, l'administration publique et tout autre service public ont besoin d'accéder à des services d'électricité fiables et de haute qualité pour fonctionner correctement et pour accroître progressivement les services sociaux et d'assistance qu'ils fournissent aux citoyens.

Dans les pays où l'accès à l'énergie est moindre, il existe un lien étroit entre ne serait-ce qu'une modeste hausse de l'accès à l'énergie et le développement humain, comme le montre le lien entre l'indice de développement humain (IDH) et la consommation d'énergie par habitant.

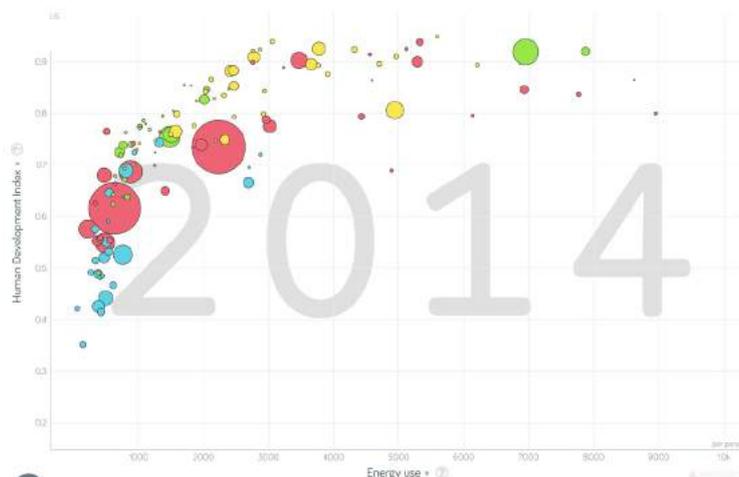


Schéma 5 : Quand la consommation d'énergie par habitant est faible, même de petites améliorations en termes d'accès à l'énergie ont une forte incidence sur le bien-être. Quand la consommation d'énergie par habitant est élevée, la corrélation précédente n'existe pas (légende : bleu - Afrique ; vert - Amériques ; rouge - Asie ; jaune - Europe). Schéma tiré de Gapminder : <https://tinycloud.com/y7dpcejp>

Par conséquent, alors que la majorité des citoyens des PMA ont besoin de fortement augmenter leur consommation d'énergie pour alimenter les services de base leur permettant de s'autonomiser et les activités économiques, les riches des PMA et des autres pays du monde doivent se tourner vers des sources modernes d'énergie renouvelables et exploiter au maximum l'efficacité énergétique pour diminuer leur consommation en termes absolus. Cela est indispensable si le monde veut préserver une chance de limiter la hausse des températures mondiales en-dessous de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels, afin de prévenir les plus graves effets des changements climatiques.

Pour concrétiser cette vision, les stratégies énergétiques doivent être élaborées au niveau ministériel et intégrées dans des stratégies de développement plus globales, prenant en compte le développement rural et urbain, les activités économiques et les pratiques industrielles et agricoles. Les stratégies devront s'articuler autour de divers systèmes, dont des dispositifs rattachés au réseau et des dispositifs décentralisés, et se fonder sur de solides politiques et cadres scientifiques, technologiques, financiers et d'innovation. Les sources d'énergie renouvelables offrent une occasion immense de mettre en place des stratégies qui s'accordent avec les objectifs de développement national, le Programme d'action d'Istanbul, les ODD et les objectifs de l'Accord de Paris.

3.3 CORRÉLATION ENTRE ÉNERGIE ET CLIMAT

Les changements climatiques représentent une menace majeure pour le développement durable. Bien que les PMA émettent peu de gaz à effet de serre, ils sont particulièrement exposés aux effets néfastes des changements climatiques, car ce sont ceux qui ont le moins de moyens d'y faire face.

Les changements climatiques accentuent l'intensité et la fréquence de phénomènes tels que les vagues de chaleur, les inondations, l'érosion des sols, les sécheresses, les marées salines et les tempêtes tropicales. Tous ces effets réunis représentent des menaces pour la vie et les moyens de

subsistance des habitants des PMA. Par exemple, l'insécurité alimentaire et la malnutrition sont accrues du fait de la baisse du rendement agricole, de la perte de bétails et de l'altération de la pêche, les ressources en eau se raréfient dans certains PMA, les habitations et les infrastructures sont détruites, les problèmes sanitaires sont exacerbés à cause d'une plus grande prévalence des maladies et les risques qui pèsent sur les populations vulnérables sont majorés. L'Accord de Paris reconnaît expressément les conditions spéciales des PMA.

C'est pourquoi, il est primordial pour les PMA que des mesures décisives soient prises à l'échelle mondiale contre les changements climatiques. Heureusement, la situation offre également des possibilités aux PMA de réorienter leurs choix énergétiques et leurs choix de développement vers des modes de développement respectueux du climat et favorables au développement, afin d'éviter de s'enfermer dans des systèmes onéreux qui ne sont pas durables. Les PMA ont l'avantage du "retardataire" et peuvent opter pour des stratégies sans émissions de carbone. Le choix des technologies dépendra du contexte. Les systèmes décentralisés exploitant les sources d'énergie renouvelables prendront probablement de l'ampleur, car ils constituent une solution viable qui allie avantages climatiques, avantages économiques et avantages en matière de développement.

Les PMA peuvent montrer la voie à suivre au monde entier en adoptant des mesures collectives et capitales visant à augmenter rapidement la part des énergies renouvelables modernes dans le bouquet énergétique, comme évoqué dans ce document-cadre, afin de montrer l'exemple et d'exercer une pression morale sur les pays émergents et les pays développés qui tardent à agir. Sur le plus long terme, l'évitement des émissions grâce à des modes de développement plus propres et l'abandon de la transition basée sur les énergies fossiles peuvent aider les pays à se diriger vers des systèmes énergétiques résilients qui sont compatibles avec la réalité des ressources dont ils disposent. Qui plus est, les PMA peuvent ouvrir la marche en matière d'innovation et de déploiement des ressources énergétiques décentralisées. Des pays du monde entier cherchent des moyens de fournir de l'énergie à des communautés isolées de manière fiable et résiliente et de fournir des services essentiels, notamment en matière de santé et de sécurité.



Bien que les modes de développement générant peu d'émissions de carbone soient déjà économiquement et techniquement réalisables grâce aux progrès réalisés en matière de technologies propres et à la baisse connexe des prix des énergies renouvelables, l'équité et la coopération internationale seront essentiels pour que les PMA réussissent à opérer cette transition. En effet, l'équité est au cœur même de la CCNUCC. Si la communauté internationale reconnaît dans les CCNUCC que tous les pays doivent agir, elle admet toutefois qu'ils ont des "responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives" qui sont fonction de leur contribution historique au problème et de leurs capacités à agir.

Tous les pays ont une obligation correspondant au partage équitable des responsabilités de prendre des mesures d'atténuation et d'adaptation, indépendamment de tout appui extérieur. Les principaux émetteurs historiques dotés de fortes capacités (en termes de richesses et de revenus) doivent s'orienter rapidement vers des sociétés sobres en carbone en adoptant des mesures visant à réduire

leur niveau de consommation et installer des technologies générant peu d'émissions dans les foyers. Ils doivent aussi offrir les moyens de réduire les émissions au-delà de ce qui est physiquement possible d'atteindre à l'intérieur de leur pays en apportant un soutien financier, technologique et en matière de renforcement des capacités aux pays plus pauvres pour les aider à réduire davantage encore leurs émissions et à éviter d'autres émissions conformément au programme d'action climatique mis en évidence dans ce document-cadre. Il ne s'agit pas d'un programme d'aide, mais de la mise en œuvre des principes de responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives et du partage équitable.

L'Accord de Paris prévoit que tous les pays présenteront leur CPDN en vue de renforcer la riposte mondiale à la menace des changements climatiques, notamment en "contenant l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et en poursuivant l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C par rapport aux niveaux préindustriels, étant entendu que cela réduirait sensiblement les risques et les effets des changements climatiques".

Les CPDN sont dynamiques : elles sont censées être perfectionnées et le niveau d'ambition relevé¹. La majorité des PMA ont soumis leurs CPDN initiales dont la plupart incluent des dispositions consacrées aux énergies renouvelables. À l'heure actuelle, les CPDN diffèrent considérablement d'un PMA à l'autre ; elles sont plus au moins bien mises au point, sont plus ou moins ambitieuses, sont fondées sur des choix technologiques différents et leur mise en œuvre est plus ou moins conditionnée au financement international à vocation climatique.



La REEEI est un moyen pour les PMA de s'entraider afin de perfectionner leurs CPDN au moyen de dispositions conditionnelles et non conditionnelles en accord avec la part équitable de responsabilité qui leur revient. L'Initiative contribuera à la création d'une base d'analyse, de planification et d'élaboration de stratégies nationales et de dispositifs de financement pour élever le niveau d'ambition en mettant progressivement à jour les CPDN, à partir de solides plans et stratégies. Si la REEEI reconnaît qu'il existe de multiples sources de financement, elle admet également que les modes de financement public à vocation climatique convenus à l'échelle internationale devraient être les principaux modes d'obtention des moyens nécessaires à la mise en œuvre.

¹ Selon l'Accord de Paris, « la contribution déterminée au niveau national suivante de chaque Partie représentera une progression par rapport à la contribution déterminée au niveau national antérieure et correspondra à son niveau d'ambition le plus élevé possible, compte tenu de ses responsabilités communes mais différenciées et de ses capacités respectives, eu égard aux différentes situations nationales. »

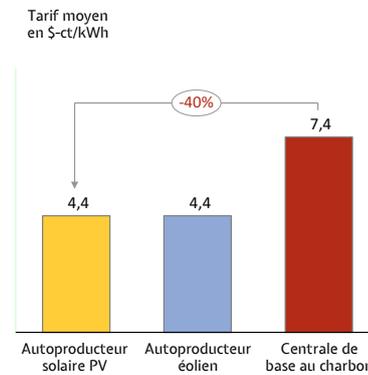
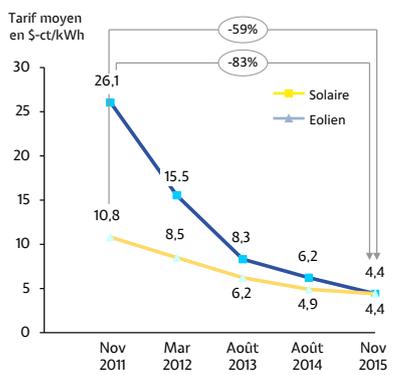
3.4 ÉCONOMIE DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

Le monde se dirige rapidement vers un nouvel avenir énergétique. Le coût des énergies renouvelables a sensiblement baissé et est à présent généralement plus faible que celui des combustibles fossiles conventionnels, sachant que la majorité des nouveaux investissements dans des infrastructures énergétiques portent déjà sur les énergies renouvelables. Entre 2011 et 2015, le coût de l'énergie solaire photovoltaïque a diminué de 80 % et celui de l'énergie éolienne de 60 %. La tendance à la baisse se poursuit. On estime que le coût de l'énergie solaire photovoltaïque pourrait diminuer de moitié par rapport aux coûts actuels. À titre d'exemple, en Afrique du Sud la production d'électricité éolienne et solaire photovoltaïque coûte à l'heure actuelle 4 €/kWh, alors que la production d'électricité dans de nouvelles centrales nucléaires et centrales au charbon coûte entre 6 et 8 €/kWh. En d'autres termes, les énergies renouvelables sont 40 % moins chères que le charbon. Le prix de l'énergie solaire et éolienne dans les zones les plus ensoleillées et les plus ventées descend même à 3 €/kWh. Les coûts de stockage de l'énergie aussi ont baissé. Le prix des piles au lithium métal a notamment chuté de 70 % au cours des 10 dernières années.

Nouvelles énergies éoliennes et solaires photovoltaïques sont 40 % moins chères que le charbon

En raison de la baisse significative des coûts ...

... les nouvelles énergies éoliennes et solaires PV sont 40 % moins chères que le charbon en Afrique du Sud



Notes: Taux de change supposé : 14 USD/ZAR
Sources: South African Department of Energy IPP Office's publications on results of IPP Bid Windows; IPP Office on Bid Window 4 expedited; StatsSA on CPI; CSIR analysis

Les conditions sont donc favorables aux PMA puisque seule une fraction des infrastructures énergétiques dont ils ont besoin est déjà en place. Ils peuvent tirer pleinement profit du fait d'être des "retardataires" en initiant leur révolution énergétique à une époque où les énergies renouvelables sont devenues bon marché sans avoir eu à déboursier de grandes sommes d'argent dans des infrastructures énergétiques conventionnelles onéreuses. Par conséquent, d'un point de vue purement économique les énergies renouvelables sont des plus utiles, sans minimiser pour autant les avantages qu'elles apportent en matière de développement et d'environnement. Il est cependant important de comprendre l'économie spécifique des énergies renouvelables afin de faire en sorte que leur potentiel soit véritablement utilisé au maximum. Contrairement aux énergies fossiles, l'utilisation des sources d'énergie renouvelables ne génère aucun coût lié aux combustibles, sauf la biomasse. Les coûts sont en grande partie plutôt associés à l'investissement en amont dans les infrastructures physiques. Tout promoteur, que ce soit une communauté, un agriculteur, une entreprise ou un service public, doit savoir que l'installation générera des revenus pendant toute sa durée de vie, ce qui lui permettra de rembourser le coût de l'investissement initial. Même si la durée de vie de l'installation réduit le coût de l'investissement, les investissements initiaux comportent des risques qui doivent être traités à l'aide de politiques, de mesures incitatives et de garanties de manière à exploiter tout le potentiel des énergies renouvelables.

Si les coûts des énergies renouvelables sont en baisse, les installations dans les zones éloignées sont encore relativement onéreuses. La nature modulaire, flexible et évolutive des énergies renouvelables (en particulier l'énergie solaire photovoltaïque) en fait des énergies parfaitement adaptées aux zones rurales, mais leur coût peut être inabordable pour des personnes aux ressources financières limitées. La REEEI devra surmonter ces difficultés.

4 ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS

La REEEI a reçu un mandat officiel des ministres des PMA à l'occasion de la Conférence ministérielle qui s'est tenue en septembre 2016 à Kinshasa (République démocratique du Congo) et a été officiellement lancée à la vingt-deuxième session de la COP à Marrakech (Maroc) plus tard la même année. À l'occasion de la Conférence ministérielle des PMA qui a eu lieu en octobre 2017 à Addis Abeba (Éthiopie), les ministres :

[Ont reconnu] que le déploiement des énergies renouvelables et de la technologie énergétique à l'échelle mondiale doit se faire plus rapidement et que les pays en développement ont besoin d'un soutien financier et technique plus important pour tirer parti des avantages

de ces technologies dans le contexte du développement durable sobre en carbone;

[Ont appréciés] les progrès réalisés et sont [restés] engagés à faire avancer [l'Initiative des pays les moins avancés pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en faveur du développement durable], et [ont exhorté] la communauté internationale à soutenir les PMA dans la mise en œuvre de cette initiative.

Pour mener à bien l'initiative des PMA, il faudra compter sur une structure de gouvernance qui pourvoit au contrôle politique des ministres, à la collaboration technique des PMA et des experts internationaux, au soutien d'un Secrétariat réduit et à un budget approprié.

4.1 CADRE POLITIQUE

D'un point de vue politique, la REEEI continuera de **rendre compte aux ministres des PMA et fonctionnera sous la direction et la supervision d'un Comité de pilotage** des ministres des PMA ou de leurs représentants qui inclura les pays engagés dans l'Initiative et dans lequel des partenaires et d'autres parties prenantes participeront, selon qu'il convient. Le Comité peut se réunir une fois par an en marge des réunions ministérielles des PMA et sera, entre autres, responsable de confirmer les documents de base, les plans de travail et le budget de l'Initiative et de désigner son coordinateur technique.

4.2 CADRE TECHNIQUE

D'un point de vue technique, le coordinateur de l'Initiative convoquera un **groupe d'experts techniques** comprenant des experts issus des PMA et des experts internationaux en matière d'énergie renouvelable et de domaines connexes, qui devra jouer un rôle prépondérant dans le développement, la concrétisation et la mise en œuvre de l'Initiative. Certains experts techniques seront désignés par des pays participants, et d'autres seront issus de partenaires et d'organisations ayant une expertise en la matière. Ce groupe continuera de fonctionner dans le cadre du groupe des PMA et facilitera la préparation des documents de base, du plan du travail et du budget de l'Initiative et la supervision des activités contribuant à la mise en œuvre de l'Initiative, sous la direction de son coordinateur et avec l'aide de son Secrétariat.

4.3 SECRÉTARIAT

Les activités politiques et techniques seront soutenues par **un secrétariat réduit en relation avec le Secrétariat des PMA existant** et sera chargé de garantir que les faibles ressources sont utilisées le plus efficacement possible et que les activités sont conformes avec les autres activités des PMA. Un membre (ou des membres) du personnel affecté sera épaulé par d'autres personnes travaillant à distance sous forme électronique pour fournir des services de support de manière flexible et en fonction des besoins. Le Secrétariat fonctionnera sous la direction du coordinateur qui rendra compte au Comité de pilotage. L'Initiative fonctionnera de manière décentralisée et s'inspirera des travaux réalisés par d'autres initiatives internationales et régionales et organisations compétentes en vue de renforcer la voix et le leadership des PMA dans les domaines des énergies renouvelables, de l'accès à l'énergie et de l'efficacité énergétique et du développement durable.



Crédits photo :

Couverture : Mwangi Kirubi; p.5: Banque asiatique de développement ; p.7: DFID; P.9 Craig Mayhew et Robert Simmon NASA GSFC; p.10: Andrew Nash; p.11: sandeepachetan.com; p.12: 100% campaign; p. 13 : Fonds pour l'environnement mondial; p.15: PNUD ; p.17: Banque asiatique de développement ; p.18: Mwangi Kirubi; p.19: PNUD ; p.20: PNUD ; p.22: WorldFish; p.23: Lance Cheung; p.25: Julia Koefender; p.28: UN Photo/Logan Abassi; p.29: Abbie Trayler-Smith/ Panos Pictures/Department for International Development; p.30: Rob Goodier/Engineering for Change; p.33: Albert Gonzalez Farran, MINUAD.

Photographies utilisées sous la licence creative commons Attribution-Non Commercial 2.0 : <https://creativecommons.org/licenses/by-nc/2.0/>

